



Décision définitive de justice reste-t-elle publique ?

Par **trestraou**, le **16/08/2009** à **17:34**

Bonjour,
Bonjour,
Une décision définitive de justice reste-t-elle publique ? Et pour combien de temps ?
Par exemple, peut-on écrire sur un blog :
"Monsieur X (en citant le vrai nom) a été condamné le 10 juillet 2009 par le tribunal de... à la peine de...pour escroquerie envers les ASSEDIC" ?
Merci pour votre aide